

En conclusion

- Un diagnostic identique aux précédents ; des actions des projets se mettent en place, mais les résultats ne sont pas suffisants. Envisager des actions de gestion complémentaires, changer de paradigme.
- Il convient de renforcer la concertation et la communication entre les gestionnaires et les acteurs locaux. Plus que jamais, il convient de s'entendre pour fixer des objectifs communs et adapter la gestion des cours d'eau et zones humides et le développement du territoire. Accepter le rôle des contrats de rivière.
- Vers une stratégie d'aménagement du territoire : Au vu de l'état des cours d'eau de notre sous-bassin et du contexte territorial, il nous apparaît que c'est à travers la définition et la préservation d'un espace de liberté pour les cours d'eau, puis la réalisation d'opérations choisies, ciblées et démonstratives d'enrichissement des milieux aquatiques qu'il sera possible de participer à une amélioration du fonctionnement et de l'état des milieux aquatiques et à une réappropriation de ces milieux par la population.
Ce travail permettra par ailleurs de lutter contre les effets du changement climatique (inondation, sécheresse), mais aussi contre la perte de biodiversité.
- Créer des outils pour accompagner les acteurs locaux dans l'aménagement durable du territoire (Trame bleue/humide, trame verte..., Plan de gestion de l'eau du territoire, Plan de gestion intégrée des cours d'eau...)
- Envisager d'autres modes de gestion, accompagner les changements de paradigme.
- Se donner une ambition pour certains cours d'eau. Même si le SPW n'a fixé aucun objectif d'atteinte du bon état ou du bon potentiel pour un cours d'eau du sous-bassin, certains présentent aujourd'hui un état et des enjeux qu'il conviendrait de préserver voire d'améliorer. Pour cela, il suffirait d'adapter la gestion et l'entretien du cours d'eau.
- Les citoyens reviennent régulièrement dans les besoins, les pressions ou la possibilité de mettre en œuvre des actions. Il convient de les impliquer plus dans la définition de projets. Il faut également adapter la législation pour pouvoir intervenir dans les propriétés privées.

- Profiter des projets d'aménagements du territoire et/ou des grands projets de travaux pour réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité des eaux, de la trame écologique... le coût de ces aménagements reste souvent négligeable par rapport aux montants de ces travaux.

...